

Département du Bas-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAVERNE

Conseil de Communauté

Procès-verbal N° 1 – Année 2010

Compte rendu

Séance : 18 mars 2010 à 20h00

Lieu : Foyer Communal - LANDERSHEIM

Convocation des Conseillers Communautaires : 12 mars 2010

Affichage : 26 mars 2010

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 39

Présents : 36

Titulaires : 33

Suppléants : 3

Président : Pierre KAETZEL.

Secrétaire de Séance : Mme Paola CRIQUI.

Présents :

Membres titulaires :

MM. Daniel REINHART, Gilbert HUTTLER, Jean-Jacques JUNDT, Jeannot SCHNELL, Adrien HEITZ, Francis HORNECKER, Daniel PETER, Gérard KRIEGER, Pierre OBERLE, Jean-Charles ERNST, Jean-Marc DISS, Pierre KAETZEL, Dominique BOSS, Daniel GERARD, Michel EICHHOLTZER, Marcel STENGEL, Dominique MULLER, Henri WOLFF, Marc MERTZ, Stéphane LEYENBERGER, Pascal JAN, Jean-Paul KRAEMER, Jean-Claude DISTEL, Marc WINTZ, Jean-Claude HAETTEL, Jean-Marc GITZ.

Mmes Murielle PHILIPPE, Anny KUHN, Michèle FONTANES, Béatrice STEFANIUK, Annick DEISS, Paola CRIQUI, Marie-Yvonne SCHALCK.

Membres suppléants :

MM. Olivier SCHLATTER, Patrice SAVELSBERG, Michel OBERLE.

Excusés :

Membres titulaires :

MM. Gabriel OSSWALD, Hervé KINTZELMANN, Bernard LUTZ, Joseph CREMMEL, André LUX, Emile BLESSIG.

Membres suppléants :

MM. Stéphane KOBER, Raymond KERN, Jean-Paul PFEIFFER, Gilbert KUNTZ, Etienne GOETZ, Jean-Georges PAULEN, Richard BECKERICH, Frédéric FRUH, Yannick SCHAEFFER, Denis REINER, André CHRIST, Gérard KILFIGER, Ender UZUNKAYA, Charles SCHAEFFER, Daniel BRANDSTETTER, Jean GOETZ, Vincent CLAUSSE, Christian OURY, Laurent BURCKEL, Christophe KREMER, Bernard LUTTMANN, Rémy LEHMANN, Gérard ANDRES-KUHN.

Mmes Virginie HUBSCH, Marie-Paule GAEHLINGER, Patricia PERTSCHI,
Christiane FOURNIER, Isabelle JUNG, Anne-Marie FIRDION-HOLSTEIN.

Assistaient également :

Membres suppléants :

MM. Charles VOLGRINGER, Denis SCHNEIDER, Jean-Claude HEYD.

Mmes Elisabeth MULLER, Chantal REIBEL-WEISS, Isabelle MUNTEAN, Odile RUHLMANN.

Invité :

M. Emmanuel VIAU, Dernières Nouvelles d'Alsace.

Administration :

M. Guy HEITMANN, Directeur Général des Services,

M. Frédéric AVELINE, Directeur Général Adjoint.

* * * * *

Ordre du jour

1. Secrétaire de Séance – Désignation.
2. Informations.
3. Procès-verbal n° 7 du 22 décembre 2009 – Approbation.
4. Affaires Générales.
 - 4.1. Attributions exercées par le Président par délégation du Conseil de Communauté – Compte rendu.
 - 4.2. Dématérialisation des actes - Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une Collectivité.
5. Finances.
 - 5.1. Débat d'orientation budgétaire 2010.
 - 5.2. Virements de crédits.
 - 5.3. Budget annexe – Création.
6. Ressources Humaines.
 - 6.1. Emplois - Créations.
7. Habitat.
 - 7.1. Programme Local de l'Habitat (PLH) - Mise en conformité.
 - 7.2. Valorisation du patrimoine bâti – Versement des aides aux particuliers.
8. Equipements structurants.
 - 8.1. Technologies de l'Information et de la Communication – Résorption des zones d'ombres - Versement des aides aux particuliers.
9. Divers.

* * * * *

M. Pierre KAETZEL ouvre la séance, salue les Conseillers Communautaires ainsi que les Dernières Nouvelles d'Alsace représentées par M. Emmanuel VIAU. Le Président excuse M. Rémy STOLTZ, Trésorier Principal, qui ne peut être présent ce soir. Il précise que le Conseil de Communauté sera principalement consacré au débat d'orientation budgétaire et remercie M. Jean-Marc DISS, Maire de Landersheim, ainsi que son Conseil Municipal, de leur accueil.

M. Jean-Marc DISS, invité à présenter sa Commune expose les données historiques, économiques et démographiques qui caractérisent Landersheim. Grâce à une Zone d'Activité de 10 hectares qui accueille toujours le siège d'ADIDAS de nombreux emplois sont maintenus. La pression urbaine est importante et impose des arbitrages au niveau du PLU, des extensions ont été réalisées, cependant le souhait de la Municipalité est de préserver le cachet du village blotti autour de son clocher.

1. SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE

Mme Paola CRIQUI, comme Secrétaire de Séance.

2. INFORMATIONS.

Néant.

3. PROCES VERBAL N° 7 DU 22 DECEMBRE 2009 – APPROBATION.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE

- le procès-verbal n° 7 du 22 décembre 2009.

4. AFFAIRES GENERALES.

4.1. Attributions exercées par le Président par délégation du Conseil de Communauté – Compte rendu.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Vu les délibérations du Conseil de Communauté décidant de donner délégation au Président et pour la durée du mandat de certaines attributions du Conseil de Communauté, le Président rend compte des décisions qu'il a prises :

- arrêté n° 319/2009 du 22 décembre 2009 – Déclaration de la procédure de passation du marché de prestations de services de mise en œuvre de l'étude « Projet de Territoire – Pour agir durablement » sans suite,
- arrêté n° 05/2010 du 4 janvier 2010 - Acte constitutif d'une sous-régie de recettes des services de transports assurés à la demande à Saverne,

- arrêté n° 06/2010 du 4 janvier 2010 - Acte constitutif d'une sous-régie de recettes des services de transports assurées à la demande de Saverne,
- arrêté n° 29/2010 du 25 janvier 2009 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant total de 5 622,99 €,
- arrêté n° 36/2010 du 1^{er} février 2010 – Fixation des tarifs des Structures Petite Enfance,
- arrêté n° 40/2010 du 15 février 2010 – Modification du règlement de fonctionnement de la Crèche Familiale à Saverne,
- arrêté n° 41/2010 du 15 février 2010 – Modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueils à Saverne,
- arrêté n° 42/2010 du 15 février 2010 – Modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueils à Dettwiller,
- arrêté n° 55/2010 du 19 février 2010 – Règlement intérieur du transport à la demande,
- arrêté n° 70/2010 du 2 mars 2010 – Décision prise en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales - Levée de prescription,
- conclusions des marchés suivants durant l'année 2009 :

Pour la tranche inférieure ou égale à 20 000 euros H.T.				
N° marché	Objet	Attributaire	Montant H.T. notifié	Date de notification
FOURNITURES				
2009/001	CENTRE NAUTIQUE – Renouvellement convention air liquide bouteilles gaz	AIR LIQUIDE	2 664,00 €	02/12/2008
2009/005	MULTI-ACCUEILS DE DETTWILLER - Fourniture de denrées alimentaires - Produits laitiers	SODIFRAIS	5 000,00 €	19/01/2009
2009/006	MULTI-ACCUEILS DE DETTWILLER - Fourniture de denrées alimentaires - Légumes	POMONA	4 000,00 €	13/01/2009
2009/007	PETITE ENFANCE – Fourniture de couches et de produits de puériculture	RIVADIS	18 000,00 €	13/01/2009
2009/008	MULTI-ACCUEILS DE DETTWILLER - Fourniture de denrées alimentaires - Surgelés	DAVIGEL	9 500,00 €	14/01/2009
2009/010	CCRS – Fournitures de fontaines à eau et essuie-mains	ELIS	7 569,00 €	19/01/2009
2009/014	CCRS – Fournitures de produits d'entretien	ALSAPRO HYGIENE	20 000,00 €	02/02/2009
2009/017	CENTRE NAUTIQUE – Fourniture de chlore gazeux	GAZECHIM	8 996,00 €	03/02/2009
2009/0191	MULTI-ACCUEILS DE DETTWILLER - Fourniture de produits alimentaires - Epicerie	EUROCASH	3 500,00 €	03/02/2009
2009/0192	JEUNESSE – PETITE ENFANCE – Fourniture de denrées alimentaires	EUROCASH	12 000,00 €	22/07/2009
2009/020	MULTI-ACCUEILS DE DETTWILLER - Fourniture de produits alimentaires – Volaille et viandes fraîches	ILLER	5 500,00 €	13/02/2009
TRAVAUX				
2009/030	MULTI-ACCUEILS DE SAVERNE - Réalisation d'une maîtrise d'œuvre au vu de la réalisation d'ouvrage de bâtiment	Atelier d'Architecture CORDIER	9 500,00 €	24/08/2009
SERVICES				
2009/018	CCRS – Tri sélectif pour les bâtiments de la CCRS	SCHROLL	3 032,00 €	03/02/2009
2009/024	CENTRE NAUTIQUE - MULTI-ACCUEILS DE DETTWILLER ET DE SAVERNE - Contrat de maintenance TPE	CARTE ET SERVICES	1 482,00 €	22/01/2009
2009/028	CENTRE NAUTIQUE – AIRE DES GENS DU VOYAGE - Contrat de location vêtements – Agents Techniques	INITIAL	19 482,00 €	18/02/2009
2009/029	CCRS – Nettoyage des surfaces vitrées des bâtiments communautaires	SETIP	2 000,00 €	22/06/2009
PRESTATIONS INTELLECTUELLES				
2009/002	CENTRE NAUTIQUE – Mission d'assistance contrôle d'accès	AEMCO	10 170,00 €	04/12/2008
2009/011	CENTRE NAUTIQUE – Diagnostic des installations techniques et des procédures d'exploitation	SOJA	17 320,00 €	30/01/2009
2009/025	CCRS – Mission d'assistance au choix et mise en œuvre du mode de gestion de l'ALSH	STRATEGIE ET GESTION PUBLIQUES	14 850,00 €	27/02/2009
2009/031	CCRS – Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un syndicat mixte pour les Centres nautiques	AEMCO/MATHARAN-PINTAT-RAYMONDIE	18 000,00 €	11/08/2009
2009/032	CCRS – Elaboration d'un diagnostic accessibilité des ERP de la CCRS	CITYLINKS Conseil	4387,00 €	08/08/2009
2009/034	CCRS – Réalisation de l'étude d'impact pour l'aménagement d'une zone d'activité intercommunale à Steinbourg	INGEDIA Facilitateur	8 930,00 €	24/11/2009
2009/035	CCRS – Réalisation de l'étude loi sur l'eau pour l'aménagement d'une zone d'activité intercommunale à Steinbourg	GEOTEC	3 600,00 €	24/11/2009

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 euros H.T. et inférieure à 50 000 euros H.T.

<i>N° marché</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant H.T. notifié</i>	<i>Date de notification</i>
FOURNITURES				
2009/009	CCRS – Acquisition d'un progiciel Civil net Finance	CIRIL	42 922,00 €	27/01/2009
2009/015	CCRS – Fournitures de bureau et consommables informatiques	OFFICE DEPOT	30 000,00 €	23/02/2009
2009/016	CENTRE NAUTIQUE – Fourniture de produits de traitement d'eau	BAYROL	35 000,00 €	25/02/2009
SERVICES				
2009/021	MULTI-ACCUEILS DE DETTWILLER – Nettoyage des locaux	ALSACE CLEAN	27 393,00 €	12/02/2009
2009/027	CCRS – Entretien des espaces verts des structures de la CCRS	ALTERNATIVE ENVIRONNEMENT	32 934,00 €	19/05/2009
				12/02/2009
PRESTATIONS INTELLECTUELLES				
2009/012	CCRS – Etude diagnostique et prospective du service de transport à la demande, repositionnement de l'offre de service	INDDIGO	26 875,00 €	16/01/2009

Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 euros H.T. et inférieure à 206 000 euros H.T.

<i>N° marché</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant H.T. notifié</i>	<i>Date de notification</i>
FOURNITURES				
2009/003	CENTRE NAUTIQUE – Approvisionnement en plaquette bois	ONF	124 128,00 €	07/01/2009
2009/004	JEUNESSE – Mise en place d'un bâtiment modulaire activités périscolaires Thal-Marmoutier	MODULOBASE	82 000,00 €	15/01/2009
2009/023	CENTRE NAUTIQUE – Mise en place d'un système de contrôle d'accès et de billetterie informatisée	ELISATH	55 998,00 €	17/02/2009
SERVICES				
2009/022	AIRE DES GENS DU VOYAGE - Entretien et aide à la gestion des Gens du voyage	VAGO	60 624, 00 €	27/05/2009

4.2. Dématérialisation des actes - Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une Collectivité.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Le Président demande à M. Guy HEITMANN, Directeur Général des Services, d'expliquer la démarche de dématérialisation proposée. Les intérêts du dispositif sont présentés. Sont concernés : la transmission en Sous-Préfecture de tous les actes règlementaires et par la suite les éléments budgétaires en lien avec le logiciel Hélios. Les applications et options sont nombreuses, la dématérialisation ira en s'amplifiant et se généralise au niveau des Collectivités. Un appel à organiser des formations avec les Agents des Communes en vue de mutualiser celles-ci est par ailleurs lancé.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
vu le code général des collectivités territoriales, les articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1,
considérant la délibération en date du 26 mars 2009 donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour procéder à la consultation d'un tiers de télétransmission pour la transmission des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée,
considérant que la Communauté de Communes de la Région de Saverne souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,
considérant que le Centre de Gestion du Bas-Rhin a retenu CDC-FAST pour être le tiers de télétransmission,

le Conseil de Communauté, sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

AUTORISE le Président :

- à signer le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- à signer le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour le module d'archivage en ligne,
- à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet,
- à signer le contrat de souscription entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et ChamberSign (Chambres de Commerce et d'Industrie).

5. FINANCES.

5.1. Débat d'orientation budgétaire 2010.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une Commune de 3500 habitants ou plus, un débat a lieu au Conseil de Communauté sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne est concernée. Les conditions dans lesquelles se déroule ce débat sont prévues par le règlement intérieur du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes à l'article 18.

Ces dispositions sont applicables aux services publics à caractère industriel et commercial, en l'occurrence au Service d'Enlèvement et de Valorisation des Déchets des Ménages et Assimilés.

M. Marc MERTZ ouvre le débat et souhaite une véritable discussion, dans la continuité des échanges ayant eu lieu en octobre dernier lors de la présentation par M. Rémy STOLTZ d'une prospective financière.

M. Marc MERTZ présente différents éléments d'analyse à intégrer au débat :

- *des taux d'imposition (les « taxes ménages ») restés faibles au regard de ceux pratiqués par les EPCI du département,*
- *un développement important des services se traduisant par un accroissement des charges de fonctionnement,*
- *un retard en matière de développement économique dont les actions auraient dû précéder l'offre de services aux habitants afin de générer des recettes permettant de les financer,*
- *la suppression de la taxe professionnelle unique, celle-ci permettait une progression des recettes (+ 700 000 € de 2008 à 2009) alors que la compensation prévue en 2010 fige son montant,*
- *une incertitude quant au passage à la contribution économique territoriale en 2011 et au volume de recette qui en résultera.*

M. Marc MERTZ souligne les efforts réalisés afin de réduire les charges de la Collectivité. Dès 2008, le Directeur Général des Services a pris des initiatives et mobilisé les équipes afin de redresser la situation, ce qui a permis de générer une capacité d'autofinancement (CAF) positive de 326 000 € en 2009 (contre une CAF négative de moins 593 000 € l'année précédente).

Par ailleurs :

- *le déficit du Centre Nautique l'Océanide a été considérablement réduit ces deux dernières années passant de 640 000 € à 535 000 €,*
- *le coût à charge de la Collectivité pour le transport à la demande est passé de 180 000 € à 90 000 € grâce au repositionnement du service,*
- *les dépenses de personnel de la Communauté de Communes ont été contenues, les départs d'Agents non remplacés,*
- *la politique tarifaire revue afin d'augmenter les recettes, notamment dans le domaine des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).*

Malgré ces efforts, des moyens financiers énormes sont en jeu, principalement dans le domaine de l'Enfance – Jeunesse qui représente un budget de 4 millions d'euros et une part à charge de la Collectivité de 1,4 millions d'euros qui ira croissante du fait de la dégressivité des aides de la Caisse d'Allocations Familiales.

M. Marc MERTZ évoque des leviers d'intervention et invite les Conseillers à réagir :

- *réduction des dépenses dans tous domaines par la recherche d'économie et de mutualisation, avec la collaboration des personnels,*

- création du Syndicat Mixte en charge de la gestion des équipements nautiques,
- poursuite de la hausse des tarifs, notamment en accueil de loisirs sans hébergement, pour septembre 2010,
- gestion en régie des accueils de loisirs sans hébergement et mutualisation du fonctionnement avec Saverne dans le cadre de la convention de services partagés,
- pause, voir réduction de l'offre de services à la personne,
- renforcement du développement économique, toutes les activités doivent être captées en faveur du territoire,
- hausse des taux de la taxe d'habitation de 25 % afin de faire passer le taux de 1,31 % à 1,64 % (recette estimée à + 90 000,00 € soit + 2,93 €/habitant).

Les Conseillers font part de leurs questions et propositions qui sont les suivantes :

- les difficultés financières de la Communauté de Communes sont à analyser dans un contexte général. Il y a malheureusement convergence de phénomènes négatifs tels que la crise économique, les réformes de la taxe professionnelle, les baisses de financements,
- la réduction des aides de la Caisse d'Allocations Familiales s'inscrit dans une mauvaise démarche. On incite les Collectivités par des financements attractifs, puis on les retire et elles se retrouvent avec de lourdes charges,
- la réduction des divers coûts offre-t-elle encore des marges ou est-on désormais aux limites permises par les économies ?
- l'augmentation de la taxe d'habitation est-elle validée ? Ne faudrait-il pas augmenter davantage le taux proposé qui reste faible, d'autant plus que les services offerts sur le territoire sont les mêmes qu'en milieu urbain ?
- la reprise en régie des structures d'accueil de loisirs sans hébergement en délégation de service public permet d'économiser la taxe sur les salaires (87 813 €) et les frais de gestion (137 158 €), mais il faut identifier les coûts internes pouvant être générés par le suivi des 52 salariés et leur changement de statut,
- proposition d'avoir un budget annexe pour un suivi mieux identifié du budget relatif à la reprise en régie des structures d'accueils de loisirs sans hébergement,
- la reprise en régie des Agents de la Ville de Saverne intervenant dans le champ des accueils de loisirs sans hébergement est à étudier afin d'optimiser les moyens et de se doter d'un service plus performant,
- la promotion du Martelberg afin de remplir le parc d'activités économiques tertiaires, doit être la priorité afin de générer des recettes,
- pour ce faire, quelle stratégie marketing définir, quelle image construire ? Il y a un manque de clarté, une politique « attrape tout » qui ne donne pas de résultats.

Suite à une discussion relative à ces éléments, le Président prend acte du débat, remercie les Conseillers et leur donne rendez-vous le 15 avril prochain pour la séance consacrée au budget.

Vu le code général des collectivités territoriales, les articles L2312-1 et L5211-36,

le Conseil de Communauté, sur proposition du Bureau après avis des Commissions Communautaires Permanentes Réunies, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE

- du débat d'orientation budgétaire 2010.

5.2. Virements de crédits.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

Monsieur Marc MERTZ informe qu'en date du 13 janvier 2010, afin de faire face à des dépenses non prévues au budget principal 2009, il a été nécessaire de prélever de la ligne 020 « Dépenses imprévues » (section d'investissement) la somme totale de 18 660,07 € et de la virer aux différents comptes selon le détail ci-après :

Information en a été faite à la Sous-préfecture de Saverne le 04 Février 2010.

Budget principal 2009

VIREMENT DE CREDITS N°1 – EXERCICE 2009

SECTION D'INVESTISSEMENT	Article	Fonction	Intitulé	Budget 2009	Dépenses	Recettes	Total	Observation
	020	01	Dépenses imprévues	40 000,00 €	-18 660,07 €		21 339,93 €	
	28031	01	Amortissement des frais d'études		4 667,63 €		4 667,63 €	Rectification de l'actif
	28158	01	Amortissement des autres installations, matériel et outillage techniques		237,10 €		237,10 €	Rectification de l'actif
	28183	01	Amortissement du matériel de bureau et matériel informatique		2 688,00 €		2 688,00 €	Rectification de l'actif
	28184	01	Amortissement du mobilier		7 226,66 €		7 226,66 €	Rectification de l'actif
	28188	01	Amortissement des autres immobilisations corporelles		3 490,68 €		3 490,68 €	Rectification de l'actif
	28188	01	Amortissement des autres immobilisations corporelles		350,00 €		350,00 €	Rectification de l'actif
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					0,00 €	0,00 €		

5.3. Budget annexe – Création.

Rapporteur : Pierre KAETZEL - Président.

Il y a lieu de créer à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2010, le budget annexe :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAVERNE – TRANSPORT A LA DEMANDE.

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE

- de créer à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2010, le budget annexe :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAVERNE – TRANSPORT A LA DEMANDE.

6. RESSOURCES HUMAINES.

6.1. Emplois – Créations.

Rapporteur : Pierre KAETZEL - Président.

M. Pierre KAETZEL précise que ces créations ne correspondent pas à de nouveaux emplois mais répondent à des besoins d'organisation.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
vu le tableau des effectifs,

le Conseil de Communauté, sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE

- de créer au tableau des effectifs, les emplois permanents à temps non complet suivants :

Statut	Filière	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Texte de référence	Nombre d'emplois	Rémunération	Durée hebdomadaire de service	Affectation	Missions	Observations	Date d'effet
Agent titulaire	SPORTIVE	Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives	Educateur des Activités Physiques et Sportives de 2 ^{ème} classe	B	Décret n°95-27 modifié du 10 janvier 1995	2	Statutaire	17,5/35 ^{ème}	Service des Sports et Loisirs Centre Nautique Intercommunal « l'Océanide »	<ul style="list-style-type: none"> • enseignement de la natation en milieu scolaire, • programmes pédagogiques, animation, • surveillance et sécurité des bassins. 	Remplacement d'un temps complet pour une meilleure souplesse dans l'organisation du travail	01/04/10
Agent titulaire	ADMINISTRATIVE	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006	2	Statutaire	17,5/35 ^{ème}	Service des Sports et Loisirs Centre Nautique Intercommunal « l'Océanide »	<ul style="list-style-type: none"> • accueil du public, • perception des droits d'entrée, • petits travaux administratifs. 	Remplacement d'un temps complet pour une meilleure souplesse dans l'organisation du travail	01/04/10

Si les emplois d'Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives ne peuvent être pourvu immédiatement par les voies statutaires normales (concours, mutation, détachement, promotion interne, etc.) en raison de l'absence de candidatures, ils pourront être pourvu par des Agents non titulaire comme suit :

Filière de référence	Cadre d'emplois de référence	Grade de référence	Catégorie	Texte de référence	Diplôme requis ou expérience professionnelle	Rémunération
SPORTIVE	Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives	Educateur des Activités Physiques et Sportives de 2 ^{ème} classe	B	Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée article 3, alinéa 1	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation	Grille indiciaire du grade de référence

- d'autoriser le Président à signer les contrats et/ou les arrêtés de nomination à intervenir.

7. HABITAT.

7.1. Programme Local de l'Habitat (PLH) - Mise en conformité.

Rapporteur : M. Jean-Paul KRAEMER, Vice-Président.

La loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a renforcé le caractère opérationnel des programmes locaux de l'habitat. Elle a également fixé à un an suivant sa publication, le délai de mise en conformité des PLH déjà adoptés avec ces nouvelles dispositions, soit au plus tard le 25 mars 2010.

Cette mise en conformité implique à mettre en œuvre une procédure de modification des PLH.

Les principales modifications concernent les points suivants :

- les objectifs et principes de la politique définie dans les PLH doivent tenir compte des équipements publics et de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain,
- le repérage des situations d'habitat indigne figurant dans le diagnostic doit se référer à la définition introduite par la loi,
- les objectifs de production doivent être déclinés selon le type de logements, en précisant notamment l'offre de logements locatifs conventionnés,
- le programme d'action devra être détaillé par Commune et le cas échéant par secteurs géographiques. Il indiquera le nombre et le type de logements à réaliser, les moyens notamment fonciers, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et principes fixés, l'échéancier prévisionnel de réalisation de logements et de lancement d'opérations d'aménagement de compétence communautaire ainsi que les orientations relatives à l'application de certaines mesures prévues par le code de l'urbanisme (emplacements réservés, taux de logements sociaux dans certains secteurs, majoration des règles de densité).

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

vu le décret n° 2009-1675 du 30 décembre 2009 relatif aux programmes locaux de l'habitat,

vu le code de la construction et de l'habitation,

vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 4 décembre 2008 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2008-2013,

le Conseil de Communauté, sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré,

par 35 voix pour, et 1 abstention,

DECIDE

- de mettre en œuvre la procédure de modification du Programme Local de l'Habitat (PLH).

7.2. Valorisation du patrimoine bâti – Versement des aides aux particuliers.

Rapporteur : Jean-Paul KRAEMER, Vice-Président.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 17 Décembre 2002,

le Conseil de Communauté, sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'accorder les subventions d'un montant total de 1 700,05 € aux bénéficiaires figurant sur le tableau annexé à la présente délibération dans le cadre de l'aide à la valorisation du patrimoine bâti en complément de la subvention du Conseil Général du Bas-Rhin,
- d'autoriser le Président à liquider les versements.

VALORISATION DU PATRIMOINE BATI – VERSEMENT DES AIDES AUX PARTICULIERS

Bénéficiaire	Objet des travaux	Aide de la Communauté de Communes	Logement - Adresse
		Montant	
Fernand VOGELGESANG	Enduit : 29,60 m ² X 3,10 Finition : 178,30 m ² X 2,30	501,85 €	42 rue Principale 67330 ERNOLSHEIM les SAVERNE
Vincent EYLER	Enduit : 27 m ² X 3,10 Finition : 200 m ² X 2,30	543,70 €	50 rue Lutz 67490 LITTENHEIM
Daniel LOEFFLER	Fenêtre : 14 X 38,50 Volet : 1 X 38,50 Porte : 1 X 77,00	654,50€	79 Impasse de l'Eglise 67330 ERNOLSHEIM les SAVERNE

8. EQUIPEMENTS STRUCTURANTS.

8.1. Technologies de l'Information et de la Communication – Résorption des zones d'ombres - Versement des aides aux particuliers.

Rapporteur : Jean-Marc DISS, Vice-Président.

Vu les délibérations du Conseil de Communauté des 28 mai 2009 et 22 décembre 2009,

le Conseil de Communauté, sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'accorder la subvention d'un montant total de 849,06 € aux bénéficiaires figurant sur le tableau annexé à la présente délibération dans le cadre de l'aide à l'accès au haut-débit numérique,
- d'autoriser le Président à liquider les versements.

AIDE A L'ACCES AU HAUT-DEBIT NUMERIQUE – VERSEMENT DES AIDES AUX PARTICULIERS

Bénéficiaire	Objet des travaux	Aide de la Communauté de Communes	Logement – Adresse
		Montant	
Valentin MINNI	Installation d'une antenne WiMax	141,78 €	7 rue de l'Arc en ciel 67790 STEINBOURG
Thierry MAURY	Installation d'une antenne WiMax	143,52 €	22 rue de Hirschberg 67440 THAL-MARMOUTIER
Gérard MESSER	Installation d'une antenne WiMax	173,66 €	10 rue des Jardins 67440 THAL-MARMOUTIER/SAINT GALL
Martine JENTHES	Installation d'une antenne WiMax	150,70 €	100 rue des Tilleuls 67440 THAL-MARMOUTIER
Amélie VALENTIN	Installation d'un satellite	239,40	Maison Forestière Kempel 67700 HAEGEN

9. DIVERS

Néant.

* * * * *

Le Président lève la séance à 21h40 et M. Jean-Marc DISS, en sa qualité de Maire de la Commune accueillante, invite l'ensemble des Conseillers au verre de l'amitié.

* * * * *

Saverne, le 19 mars 2010

Le Président

Pierre KAETZEL

Le présent rapport comportant 9 points est signé par tous les Membres présents :

REINHART

HUTTNER

SCHLATTER

JUNDT

SCHNELL

HEITZ

HORNECKER

PETER

KRIEGER

OBERLE

ERNST

DISS

PHILIPPE

KUHN

KAETZEL

FONTANES

BOSS

GERARD

SAVELSBERG

EICHHOLTZER

STENGEL

MULLER

WOLFF

MERTZ

LEYENBERGER

STEFANIUK

DEISS

CRICUI

JAN

OBERLE

KRAEMER

SCHALCK

DISTEL

WINTZ

HAETTEL

GITZ